



**PRÉFET  
DE LA MOSELLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Communiqué de la Direction départementale des territoires Demande d'autorisation d'exploiter

La présente publicité est faite en application de l'article R 331-4-1 du Code rural et de la pêche maritime suite à demande d'autorisation d'exploiter relative à l'installation, à l'agrandissement ou à la réunion d'exploitation. Les biens énumérés ci-dessous sont susceptibles de devenir vacants par départ des exploitants en place et ont fait l'objet de demandes d'autorisation d'exploiter. Pour tout renseignement concernant la reprise éventuelle de ces biens, veuillez contacter les propriétaires. Les candidatures concurrentes sont à déposer dans le délai mentionné auprès du service instructeur de la Direction départementale des territoires en rappelant le numéro d'enregistrement de la demande initiale mentionné ci-après.

Identité du demandeur	N° d'enregistrement de la demande initiale	Localisation des biens	Superficie objet de la demande	Identité du preneur en place	Identité des propriétaires	Motif de la demande	Date limite de recueil des candidatures en DDT
<b>GAEC ADAMY</b> ADAMY Marc et Marie 20 rue des Roses 57450 FAREBERSVILLER	<b>57250030</b>	<b>ALTRIPPE</b> S.B p.32+33+609+612+639+643 <b>LEYVILLER</b> S.D p.73à76+78+96+189+213+220+273+317+319+320+330+355à357+359à361+363+364+367+1930 ; S.E p.19+41+86+230+231+233à235+243+248+258à261+265à268+368+371+372+374+376+491+513+645+646+685+687+709 ; S.F p.184+211+219à222+224à226+230+232à234+236+238+260+262à264+278+279+295+461+463+583+698+701+756+757 ; S.03 p.4+17+52 ; S.04 p.207+293+ 349+357	<b>1ha03a70</b>  <b>19ha28a14</b>	NONNENMACHER Gérard	NONNENMACHER Gérard et Fernande	<b>Agrandissement</b>	<b>08/05/2025</b>
		<b>SAINT-JEAN-ROHRBACH</b> S.19 p.7	<b>23a55</b>				

Toute candidature doit se faire par dépôt d'un dossier de demande d'autorisation d'exploiter à la Direction Départementale des Territoires de la Moselle / SERAF-USIMEA – 5 rue Hinzelin - 57000 METZ (tél : 03 87 34 82 72 ou 03 87 34 83 11 - mail : [ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr](mailto:ddt-contrôle-structures@moselle.gouv.fr)). Cette demande peut se faire par téléprocédure (LOGICS) ou par formulaires papier (détails sur le site : <http://www.moselle.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Foncier-et-structures>). **Seules les candidatures déposées avant la date limite de recueil des candidatures seront considérées comme concurrentes.** Le dossier déposé incomplet devra avoir été complété dans un délai de 1 mois suivant le recueil de candidature.